

Questions du Conseil des enseignants pour l'automne	Questions du conseil des enseignants avant le mois de mars	Conseil des enseignants Questions de mars à juin pour l'année suivante
<p>l'intégration des nouveaux enseignants et en particulier de ceux qui n'ont jamais enseigné auparavant</p> <p>les relations parents-enseignants et la liaison avec le conseil d'administration</p> <p>le plan de substitution d'urgence</p> <p>la répartition équitable des tâches et des responsabilités des enseignants</p> <p>l'application au sein de l'école de la politique relative aux bulletins scolaires, à la mesure et à l'évaluation ;</p> <p>les critères qui seront utilisés par l'administration de l'école pour décider de recommander au conseil scolaire la fermeture temporaire de l'école</p> <p>les responsabilités résultant de l'application des politiques du conseil d'administration établies après consultation de l'organe consultatif approprié</p> <p>le placement des journées pédagogiques à fixer par l'école</p> <p>la prise en compte de certaines activités périscolaires au titre de la valeur ajoutée et des journées de compensation</p> <p>la politique d'encadrement des étudiants</p> <p>les règles de conduite et les mesures de sécurité</p> <p>Décider du développement professionnel du personnel</p>	<p>les objectifs éducatifs et l'organisation de l'école par rapport à la communauté qu'elle dessert ainsi que les besoins en personnel enseignant</p> <p>le changement des bulletins de notes et la politique d'évaluation du jury concernant les examens du jury ;</p> <p>la mise en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques</p> <p>Évaluation des méthodes pédagogiques</p> <p>introduction d'un nouveau programme et de nouveaux cours</p> <p>les critères d'introduction de nouvelles méthodes d'enseignement</p> <p>les règles régissant le placement des élèves et leur passage d'un cycle à l'autre au niveau élémentaire</p>	<p>la sélection du matériel pédagogique et des manuels</p> <p>l'organisation générale des activités des élèves, qu'elles soient intégrées au programme scolaire ou extrascolaires</p> <p>Méthodes d'organisation du temps</p> <p>l'intention et l'application des nouveaux règlements scolaires, y compris ceux émanant du ministère de l'éducation, du conseil scolaire et de l'administration de l'école ;</p> <p>Développement d'enrichissements et d'adaptations du programme au niveau de l'école</p> <p>les programmes d'études menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession en plus des programmes de formation professionnelle que le conseil est autorisé à organiser</p> <p>l'approche de la mise en œuvre des programmes de services aux élèves et de services éducatifs spécialisésle temps alloué à chaque matière obligatoire et optionnelle</p> <p>les normes et procédures d'évaluation des résultats des élèves</p> <p>la mise en œuvre des programmes relatifs aux services aux étudiants et à l'éducation populaire</p> <p>le temps alloué à chaque matière obligatoire et optionnelle</p> <p>les critères d'inscription pour chaque école</p> <p>la création d'une école à projet spécial et ses critères d'inscription</p>

Questions relatives au conseil des enseignants lorsqu'elles se posent
<p>discipline des élèves</p> <p>la recherche et l'expérimentation dans le domaine de l'éducation</p> <p>l'évaluation des méthodes pédagogiques</p> <p>la répartition des montants budgétaires dont dispose l'école, et ce aux dates nécessaires pour respecter les échéances du conseil d'administration</p> <p>la collecte, la vente ou la distribution de matériel pour une activité de collecte de fonds à l'école ou au profit d'organisations extérieures à but lucratif, non lucratif ou de service, et à laquelle les enseignants sont censés participer activement</p> <p>la programmation d'activités éducatives entraînant des changements dans les heures d'arrivée et de départ ou obligeant les élèves à quitter les locaux de l'école</p>